



Mémoire d'Auschwitz ASBL  
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 512 79 98  
www.auschwitz.be • info@auschwitz.be

## Réflexions sur le radicalisme en Belgique : entretien avec Christophe Busch

Frédéric Crahay  
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Juillet 2018

### Introduction

Après l'attentat du musée juif<sup>1</sup> de Bruxelles, survenu le 24 mai 2014, plusieurs<sup>2</sup> attaques qualifiées de « terroristes » ont eu lieu sur le sol belge. Le mot radicalisme est depuis lors sur toutes les lèvres, mais les questions qu'il soulève – en apparence nouvelles dans notre société – semblent *a priori* sans véritables réponses pour le moment. Il n'est pas simple d'en trouver des définitions satisfaisantes chez les autorités compétentes en Belgique. Mais nous avons trouvé chez nos voisins, notamment sur le site néerlandais *Expertise Unit van de Sociale Stabiliteit*<sup>3</sup>. Selon celui-ci, la radicalisation est un processus par lequel les pensées et le comportement d'une personne ou d'un groupe s'écartent de plus en plus de la norme culturelle dominante, avec pour conséquence de mener à des actes extrémistes et violents. L'individu ou le groupe, de plus en plus aliéné, adopte une forme extrême de comportement déviant, où le risque de passage à l'acte devient important. On peut ainsi parler de « radicalisation » quand il y a volonté de procéder à des changements profonds dans la société, en refusant tout compromis avec les règles du jeu démocratique. Quand il y a recours à la violence pour atteindre ces objectifs, on parle de terrorisme.

Avant toute chose, il est utile de rappeler que les attaques perpétrées par des « radicalisés » ne sont pas des faits inédits dans notre société belge. Les années 1980 ont connu leur lot d'attentats inspirés par des idéologies extrêmes, de gauche comme de droite. Ainsi, entre 1983 et 1985, les Cellules communistes combattantes (CCC) sont passées des idées aux actes en organisant pas moins de vingt-huit attentats ciblés contre des symboles de l'État et du capitalisme. Précisons toutefois que leur but n'était pas de tuer des personnes et encore moins de le faire de façon aveugle. Les victimes (deux morts et trois blessés) furent non intentionnelles. À l'extrême droite de l'échiquier, les attaques des *Tueurs du Brabant*, aussi appelés *Tueurs fous du Brabant*, restent toujours entourées de mystère. Cette bande, connue des néerlandophones sous le nom de *Bende van Nijvel* (Bande de Nivelles), était un groupe de criminels – ou de terroristes – qui commit une série de meurtres, cambriolages et vols en Belgique en 1982, 1983 et 1985.

---

<sup>1</sup> Quatre personnes ont été tuées dans l'entrée du musée, lors de cette attaque terroriste antisémite perpétrée par Mehdi Nemmouche.

<sup>2</sup> [https://www.rtb.be/info/belgique/detail\\_fusillade-a-liege-recapitulatif-des-attaques-terroristes-ayant-vise-la-police-ces-dernieres-annees?id=9930946](https://www.rtb.be/info/belgique/detail_fusillade-a-liege-recapitulatif-des-attaques-terroristes-ayant-vise-la-police-ces-dernieres-annees?id=9930946), consulté le 29 juin 2018.

<sup>3</sup> Site du ministère néerlandais des Affaires sociales et de l'Emploi, <https://www.socialestabiliteit.nl/documenten/vragen-en-antwoorden/wat-is-het-verschil-tussen-orthodoxie-radicalisme-extremisme-en-terrorisme>, consulté le 29 juin 2018.

Au total, 28 personnes ont été tuées et plus de 20 furent blessées<sup>4</sup>. Les vols sanglants perpétrés dans des supermarchés de la chaîne Delhaize en 1985 ont profondément choqué la Belgique. Le gang n'a, à ce jour, toujours pas été identifié et de nombreuses théories ont circulé, par suite de la lenteur de l'enquête, qui connaît régulièrement de nouveaux rebondissements. Bien que ces deux exemples soient de natures très distinctes des attentats terroristes d'inspiration islamiste qui nous occupent aujourd'hui, il est possible d'établir des similitudes quant à la terreur et à la violence aveugle qui les animent. La citation apocryphe de Sun Tzu<sup>5</sup> – l'auteur de l'ouvrage devenu classique, *L'Art de la guerre* – exprime l'essence de ces actes en quelques mots : « en tuer un pour en terrifier un millier. »

La première phase de la radicalisation dépend, en grande partie, du contexte social. Des facteurs tels que la discrimination, les facteurs individuels ou familiaux, l'identité sociale (idéologie) et la privation y sont déterminants. La discrimination est souvent considérée comme la cause principale de la radicalisation. Elle influence profondément l'identité de la personne ou du groupe, renforçant le sentiment d'appartenance à un groupe social en situation d'infériorité. En outre, on oublie souvent que certaines personnes qui se radicalisent sont sujettes à des troubles mentaux, comme le mentionne Christophe Busch dans l'interview ci-dessous. L'âge, le sexe et l'éducation sont également à prendre en compte. Le sentiment d'être menacé est un troisième facteur important dans cette première phase de radicalisation. Ce sentiment découle généralement d'une discrimination perçue. Il s'accompagne d'une interprétation selon laquelle la culture dominante a une attitude négative ou hostile à l'égard de certains groupes minoritaires. Cette menace peut également être interprétée comme dangereuse pour les valeurs et les normes sociales. Le quatrième et dernier facteur est l'identité sociale et l'idéologie. Les gens développent une identité en s'identifiant à un groupe social où les valeurs et les normes sont partagées. Une menace vécue par un individu au sein d'un groupe donné rend l'appartenance à ce groupe plus importante. Cela peut favoriser la cohésion et l'homogénéité au sein du groupe, mais aussi provoquer une rupture et un isolement par rapport à l'extérieur. Ces quatre facteurs participent à rapprocher les groupes et les individus et renforcent le sentiment d'être « nous ». Ces processus peuvent conduire à la radicalisation.

Les processus à l'œuvre dans la deuxième phase sont particulièrement importants. Les opinions et les attitudes partagées et acceptées par l'ensemble du groupe deviennent plus extrêmes. Il y a polarisation. Les thèmes idéologiques sont discutés et tous les membres se conforment à la norme du groupe. Les mêmes arguments sont rabâchés sans cesse au cours des discussions. Les gens se conforment et se confortent dans la certitude qu'il n'y a qu'une seule vérité : la vérité du groupe. Sans s'en rendre compte, les personnes sont endoctrinées et glissent vers des opinions extrêmes. Les valeurs sociales sont étroitement liées aux opinions. La pression pour se conformer aux opinions des autres est grande, mais elle n'est pas répartie de façon égale. Les personnes qui ont un point de vue extrême obtiendront plus de respect et d'admiration de la part

---

<sup>4</sup> <https://bendevannijvel.com/atlas/samenvatting/>, consulté le 30 juin 2018.

<sup>5</sup> <https://suntzufrance.fr/les-citations-de-sun-tzu-populaires-mais-parfois-faussees/>, consulté le 29 juin 2018.

de la majorité du groupe. Cette admiration leur confère un statut plus important, une position dominante. Rares dans un groupe sont ceux qui veulent se cantonner à une opinion moyenne, tout le monde aspire au respect et à l'admiration. Cela conduit à une forme d'enchère, mais aussi d'homogénéisation des schémas de pensée et des idées. L'isolement social se renforce à mesure du temps passé au sein du groupe, à l'instar de ce qui est observé dans les phénomènes sectaires. Cela rapproche les membres du groupe et leur donne des valeurs et des normes communes. Ils finissent par être convaincus que seule l'opinion du groupe est la vérité, avec comme corollaire les valeurs et les normes qui y sont associées. Le groupe est considéré comme supérieur, il fait partie de l'élite. Les personnes extérieures, ainsi que leurs idées, sont dès lors l'objet de mépris. On peut à ce sujet marquer un parallèle entre le groupe radicalisé et ce que les nazis appelaient la *Volksgemeinschaft*<sup>6</sup>, la communauté raciale du peuple. La doctrine national-socialiste définissait la *Volksgemeinschaft* comme « une communauté d'un peuple fondée sur le sang, une destinée commune et des convictions politiques communes, qui sont étrangères les unes aux autres en termes de classe. La communauté nationale est le point de départ et le but de l'idéologie et de l'ordre étatique du national-socialisme. » Dans ce contexte, l'appartenance à la race aryenne était une condition nécessaire pour faire partie de la communauté nationale (allemande), mais elle n'était pas suffisante. La *Volksgemeinschaft* était une communauté de convictions qui exigeait un engagement envers l'idéologie du national-socialisme. Ainsi, le neuropsychiatre français Boris Cyrulnik estime que les terroristes islamistes sont volontairement façonnés selon une mécanique identique à celle qui a amené au régime nazi. Selon lui, la mécanique est similaire dans la tête d'un nazi que dans celle d'un fondamentaliste islamiste : « C'est la même méthode. Freud disait les mots désignent des choses au début, puis des choses qui ne sont pas là et c'est la fonction du symbole, et enfin ils finissent par ne plus rien désigner du réel. À ce moment-là, on se soumet à un slogan. Quand une culture ne permet pas la rencontre et le débat, on est des proies et internet démultiplie le pouvoir de ces manipulateurs. »<sup>7</sup>

Ces étapes sont importantes dans le processus de radicalisation. Mais, pour passer du radicalisme à la violence, un certain nombre d'autres processus doivent être mis en œuvre. D'une part, les victimes sont considérées comme coupables parce qu'elles ne soutiennent pas l'idéologie du groupe qui se livre à la violence. D'autre part, la violence est justifiée par l'« injustice » subie par le groupe. La responsabilité incombe au groupe extérieur. La déshumanisation de l'ennemi est en général l'étape suivante, quand l'« autre » est dépouillé de sa qualité humaine. Il est considéré comme un ennemi, de sorte que les freins à la perpétration de la violence sont supprimés. Certains groupes passent de la pensée extrême à la violence extrême. Le terrorisme est envisagé lorsque le groupe – ou l'individu – ne voit pas d'autre moyen d'atteindre les buts fixés. Plus les opinions deviennent extrêmes, plus il est probable que les groupes recourent à la violence extrême et au terrorisme.

---

<sup>6</sup> Daniel Bovy, *Dictionnaire de la barbarie nazie et de la Shoah*, Liège, Luc Pire, 2007, p. 235.

<sup>7</sup> <http://www.sudouest.fr/2015/01/09/terroristes-islamistes-c-est-la-meme-mecanique-que-pour-les-nazis-1791819-6092.php>, consulté le 29 juin 2018.

## *L'attentat du 29 mai 2018 à Liège*

Le 29 mai 2018, une fusillade a lieu sur le boulevard d'Avroy à Liège, provoquant la mort de trois personnes. L'auteur est abattu quelques instants plus tard par la police. L'attaque est revendiquée le lendemain par l'État islamique (Daech)<sup>8</sup>. Vers 10 h 30, Benjamin Herman, un Rochefortois de 36 ans, attaque au couteau deux policières devant le café *Aux Augustins*. Il réussit à s'emparer d'une arme de service et les abat froidement. Puis il tire sur un étudiant de 22 ans lors d'un car-jacking. Après ces faits, il s'enfuit vers l'athénée Léonie de Waha où il prend en otage une femme de ménage. Il est finalement abattu par le peloton antibanditisme de la police de Liège devant l'école, alors qu'il tente une sortie. Le ministère public fédéral confirmera que l'homme a crié « Allahu akbar » (Dieu est le plus grand en arabe) à plusieurs reprises. Benjamin Herman avait obtenu un congé pénitentiaire pour la quatorzième fois, mais devait normalement purger sa peine de prison jusqu'en 2020. Reconnu coupable, entre autres, de trafic de stupéfiants et de vols avec violence, il s'est converti à l'islam en prison. Il est également soupçonné du meurtre de Michael Wilmet, un ancien codétenu, tué à On près de Marche-en-Famenne, la veille de la fusillade à Liège, de quinze coups portés par un objet tranchant et contondant. Les deux policières assassinées étaient Lucille García, 53 ans, policière à la ville de Liège depuis 1994, et sa collègue Soraya Belkacemi, 45 ans, elle aussi policière à Liège, depuis 2010. Lors du car-jacking, Cyril Vangriecken, l'étudiant de 22 ans, est décédé aux côtés de sa mère, alors qu'ils étaient sur le chemin du retour de l'école. La revendication par Daech est probablement purement opportuniste : lors des perquisitions, rien de concret ne permet de faire un lien entre le tueur de Liège et l'État islamique, et rien ne permet de dire qu'il faisait partie d'un réseau. Tout indique pour le moment qu'il aurait agi seul. Le dimanche 3 juin 2018, près de 3 000 personnes participent à une Marche blanche à Liège pour commémorer les victimes.

Il est toutefois important de faire la part des choses dans l'affaire Herman, car la presse et par conséquent le public peuvent développer rapidement une interprétation erronée des faits. Incarcéré à la prison de Marche, Benjamin Herman avait obtenu un congé pénitentiaire le lundi 28 mai 2018 (le jour précédant l'attentat). Grâce à un congé pénitentiaire, un détenu peut quitter la prison pour quelques heures, dans le cadre de la préparation à sa réinsertion. « Je me sens avant tout responsable parce que j'ai la responsabilité des prisons. Est-ce que cet homme aurait dû être libéré dans le cadre d'un congé pénitentiaire ? C'est une question interpellante et ça mérite un examen de conscience de ma part », reconnaîtra immédiatement Koen Geens, le ministre de la Justice. D'autres questions peuvent bien sûr être posées, notamment sur le fait qu'il était soupçonné par la Sûreté de l'État de s'être radicalisé en prison et que le danger n'ait pas été apprécié à sa juste valeur. Les différents acteurs (gardiens, avocat, personnel pénitentiaire) se sont-ils échangé toutes les informations nécessaires ? Rien n'est moins sûr. C'est en tout cas dans ce sens que devraient travailler les gens qui encadrent les « radicaux » et c'est bien en faveur de cela que plaide Christophe Busch dans l'entretien ci-dessous.

---

<sup>8</sup> <https://www.rtb.be/info/societe/detail-l-ei-revendique-l-attentat-de-liege?id=9932232>, consulté le 27 juin 2018.

*Entretien avec Christophe Busch<sup>9</sup> concernant l'attaque à Liège et la réponse du système carcéral belge au phénomène de radicalisation.*

**Frédéric Crahay :** Le terroriste Benjamin Herman a été radicalisé à la prison de Lantin, dans la province de Liège. Dans le contexte de 2018, qu'entend-on par « radicalisation » ?

**Christophe Busch :** J'aime toujours faire une distinction entre la radicalisation en tant que processus et ensuite le radicalisme, l'extrémisme et le terrorisme. La radicalisation en tant que processus conduit les gens à devenir de plus en plus radicaux, à devenir plus extrémistes, voire à adopter des comportements violents et à tomber dans le terrorisme. Le grand problème de la radicalisation en tant que terme à la mode est qu'elle est en fait immédiatement liée au terrorisme. Si l'on considère la première phase, le radicalisme en tant que tel ne doit pas nécessairement être un problème. Dans une démocratie, on peut – ou l'on doit – parfois avoir des convictions radicales, la démocratie grandit et parfois s'épanouit à travers des convictions radicales dans le débat politique social, etc. C'est ainsi que nous sommes arrivés au droit de vote des femmes, où la conviction radicale devient soudainement un terreau fertile et revêt une importance électorale, de sorte que des convictions radicales peuvent avoir une influence positive sur une démocratie. Tout comme chez les jeunes, il y a très souvent une phase radicale dans la formation de l'identité. Pour moi, le radicalisme est un phénomène qui implique une opinion différente sur des sujets politiques ou sociaux et qui suggère comment les choses pourraient être faites différemment. Par exemple, quelqu'un peut prétendre que le Code pénal de Napoléon n'est pas bon et qu'il vaudrait mieux se baser sur la charia, ce qui est une conviction radicale, mais on peut le dire grâce à la liberté d'opinion dans cette société, il est toutefois peu réaliste que cela réussisse. Dans le cas du radicalisme, cependant, on reste dans les limites de la loi. Quand l'extrémisme advient-il ? Quand on veut passer à l'action avec tous les moyens possibles et que l'on ne veut plus suivre les règles du jeu. Le radicalisme s'inscrit donc dans les limites et les règles du débat de société, l'extrémisme va au-delà de ces règles, de ce cadre, y compris au moyen d'infractions pénales, y compris en faisant usage de la violence. Vous vous retrouverez alors en présence d'extrémisme violent ou de terrorisme. Tous les moyens, toutes les actions sont possibles. Je pense que ces distinctions sont importantes, parce que l'on entend très souvent des erreurs dans ce que les gens disent : « Il y a 400 radicaux en prison, ce sont des terroristes... » Ce n'est pas vrai. Ce n'est pas parce que les gens sont radicaux qu'ils ont pris le parti de l'extrémisme et de l'extrémisme violent. Cette clarté terminologique est importante. Certains discours, en politique et dans la presse, créent beaucoup de confusion à son sujet, avec pour conséquence que des personnes qui sont peut-être au début d'un processus de radicalisation, dans une société effrayée par un contexte d'attaques comme celles de Bruxelles, Zaventem et Liège, peuvent provoquer une réaction de panique ou une réaction excessive. Il y a l'exemple de ce garçon de huit

---

<sup>9</sup> Christophe Busch est expert en comportement du bourreau, radicalisme et extrémisme. Il a étudié la criminologie à l'Université de Gand (Ugent), réalisé un master en Études sur la Shoah et les Génocides (Université d'Amsterdam) et étudié le terrorisme à l'Université St. Andrews (Grande-Bretagne). Il a travaillé pendant 12 ans en psychiatrie légale (enquête et traitement des détenus internés à moyen potentiel de risque). Depuis 2012, il est le directeur de Kazerne Dossin : Mémorial, musée et centre de documentation sur l'Holocauste et les droits de l'Homme à Malines.



ans qui a refusé d'observer une minute de silence quelques jours après les attentats de *Charlie Hebdo*, et qui aurait déclaré « Je ne suis pas Charlie, je suis avec les terroristes. »<sup>10</sup> Grande panique de la part de l'école qui a fait intervenir la police et qui a interrogé la famille. Le père du garçon aurait déclaré qu'ils (les dessinateurs de *Charlie Hebdo*) auraient insulté le prophète et auraient été punis pour cela. Le petit garçon l'avait exprimé de cette façon, sans toutefois comprendre ce que le terrorisme signifie réellement. Un travailleur social aurait été plus approprié ici que la police. En cas de peur, des signes peuvent être mal interprétés et générer des réactions excessives. Le risque pour la famille est d'être poussée à se radicaliser davantage. Le danger réside aussi, bien sûr, dans le fait de mal juger une radicalisation – peut-être dans une nouvelle phase (potentiellement violente) – et de confronter un travailleur social à une situation qui met sa vie en danger. Dans cette situation, la brigade spéciale d'intervention est plus appropriée. Je pense qu'il est important de voir le radicalisme – l'extrémisme – le terrorisme comme un continuum ; le changement peut être soit la radicalisation (vers l'extrémisme ou le terrorisme) soit la déradicalisation (de l'extrémisme au radicalisme). Le point central ici est le soi-disant désengagement, c'est-à-dire que la personne en question est encore radicale pendant un certain temps, mais qu'elle n'est plus disposée à commettre des actes violents. Il est logique que la déradicalisation soit très exigeante en main-d'œuvre et ne réussira pas pour tout le monde. C'est précisément la raison pour laquelle le désengagement est important : si l'on réussit à persuader quelqu'un de passer à l'action violente, quelque chose d'important a déjà été réalisé pour la société, même si un certain nombre de personnes continuent à avoir des idées extrémistes. Pour moi, il s'agit d'un processus avec ces trois ingrédients, où il est particulièrement important d'être capable d'évaluer correctement les personnes dans le processus, afin que les gens puissent réagir de manière appropriée.

**F. C. :** Voyez-vous aujourd'hui davantage de personnes issues d'un milieu non islamiste tendre la main à l'islam radical, comme Benjamin Herman ?

**C. B. :** Surtout dans les prisons, où l'on se trouve dans un contexte spécifique, un certain nombre de profils types peuvent être dégagés, mais il n'est pas possible d'en établir spécifiquement pour les terroristes. La prédisposition terroriste est plus que la somme de différents traits de personnalité. Les recherches menées dans le cadre d'études sur la Shoah et d'études sur le terrorisme montrent qu'un tel profilage n'est pas possible. Au lieu de se concentrer sur l'individu et ses caractéristiques personnelles, on s'est davantage concentré sur le processus au cours des 10 à 15 dernières années. Ce qui est remarquable, c'est la diversité des personnes qui mènent des attaques pour des motifs religieux, idéologiques de gauche, de droite ou pour un seul motif. On remarque qu'il y a une diversité de motifs et une combinaison de ces facteurs. J'entends par là que parmi les premiers à partir pour la Syrie, il y avait des gens qui avaient pour motivation la lutte pour les droits de l'Homme, pour les victimes sunnites du régime Assad. C'est un motif pour les gens qui se cherchent, qui veulent se forger leur propre identité ici, qui s'interrogent sur ce qu'être musulman en Belgique, etc., et qui voient soudain des frères être assassinés parce qu'ils sont qui ils sont. C'était pour eux une raison de partir. Plus tard, il y a aussi eu des départs moins inspirés par des motivations religieuses,

<sup>10</sup> <http://www.europe1.fr/faits-divers/attentats-a-8-ans-il-est-entendu-pour-des-propos-radicaux-2357237>, consulté le 28 juin 2018.

idéologiques ou par les droits de l'Homme que pour des motivations criminelles. Il y a aussi des cas de psychopathes pathologiques qui se rendent en Syrie, parce que c'est là que l'« on s'amuse ». Bien sûr, il ne faut pas « pathologiser ». Ce n'est pas parce qu'ils sont malades qu'ils y vont, mais on voit que de telles situations de violence perturbatrices (comme en Syrie) fonctionnent souvent comme un facteur d'attraction pour des personnes qui ont des tendances psychopathologiques. Un autre exemple pour illustrer cela fut celui d'Arkan<sup>11</sup> et de ses *Tigres d'Arkan* en Bosnie-Herzégovine.

Dans les prisons, il y a une population criminelle qui a souvent un problème d'empathie, de respect des règles, etc. Un système pénitentiaire qui ne fonctionne pas bien est le terreau idéal pour la radicalisation. Certains comportements antisociaux extrêmes sont souvent réduits à un processus de radicalisation terroriste. Cela ne me semble pas juste, parce que ces gens sont souvent dans un schéma criminel qui s'est islamisé en construisant un récit islamo-religieux sur ce schéma. Dans le cas de l'attentat de Liège, au lendemain d'un règlement de compte<sup>12</sup> dans le milieu de la drogue, les aspects criminels pèsent plus que les raisons idéologiques ou religieuses. Dans les prisons, on tend à regrouper les personnes chez qui cette radicalisation (religieuse) risque d'en inciter d'autres à commettre un acte qui, selon eux, apportera une renommée nationale ou confèrera l'immortalité. Quand vous tuez quelqu'un, l'information circule un moment, mais elle est vite oubliée. Si vous le faites en criant « Allahu akbar », vous savez que le monde entier parlera de vous. C'est la zone de tension, il faut donc examiner les éléments au cas par cas. Ce qui conduit au radicalisme dans un cas n'est pas nécessairement similaire dans un autre. Il y a toujours une interaction complexe de facteurs. Le danger avec le système carcéral, c'est que c'est un système dysfonctionnel. Les prisons sont des lieux délaissés où l'on investit beaucoup trop peu dans la réhabilitation et la probation<sup>13</sup>. Le recrutement est actif à l'intérieur du système pénitentiaire, où des groupes de délinquants les plus divers sont présents. On dit trop souvent que les terroristes sont tous pareils et qu'il faut les rechercher selon certains profils types, ce qui n'est bien sûr pas correct.

**F. C. :** La réaction<sup>14</sup> du ministre de la Justice (Koen Geens – CD&V) à la suite de l'attentat de Liège, en ce qui concerne les prisons, était-elle justifiée ? Était-ce ce que le public attendait de lui ?

**C. B. :** La première question est la suivante : le ministre doit-il répondre uniquement à ce que la population attend de lui ? Quand je regarde quarante ans en arrière dans le domaine de la politique pénitentiaire, je pense qu'il est l'un des meilleurs ministres de la Justice, malgré un manque criant de ressources. Nous ne pouvons cependant pas changer en une seule législature ce qui a été dégradé et incroyablement négligé au cours

---

<sup>11</sup> Željko Ražnatović (1952-2000), mieux connu sous le nom d'Arkan, était un criminel serbe et commandant du groupe paramilitaire *Arkans Tigers* qui a commis des crimes de guerre en Croatie et en Bosnie entre 1990 et 1995. Inculpé en 1997 de crimes contre l'humanité par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie de La Haye, il est assassiné le 15 janvier 2000, sans avoir été jugé.

<sup>12</sup> Le meurtre de Michael Wilmet, un ancien compagnon de cellule de Benjamin Herman, le 28 mai 2018, voir plus haut.

<sup>13</sup> Suspension provisoire et conditionnelle de la peine d'un condamné, assortie d'une mise à l'épreuve et de mesures d'assistance et de contrôle.

<sup>14</sup> <https://www.knack.be/nieuws/belgie/geens-wil-cursus-deradicalisering-kunnen-verplichten-bij-penitentiair-verlof/article-normal-1156503.html>, article en néerlandais consulté le 29 juin 2018.

des 40 dernières années. Je pense qu'il devait expliquer au public qu'il avait du mal à répondre à la question : « Comment est-ce possible ? » (Benjamin Herman était censé être en prison au moment de l'attaque.) C'est un problème, parce que le public pense que la légitimité d'une sortie peut être systématiquement et parfaitement vérifiée, ce qui est évidemment impossible dans la pratique. On ne peut jamais exclure ou contrôler complètement ce type d'éventualité. D'autre part, il devient de plus en plus difficile de fabriquer une bombe (les moyens de se procurer les composants deviennent plus difficiles) et les terroristes s'y adaptent au moyen d'attaques au couteau ou au revolver. Ce modus operandi est très difficile à combattre. Si on veut l'empêcher, on crée en fait une société inhabitable qui ne donnerait qu'une illusion de sécurité. Le ministre se retrouve avec une population qui exige de la sécurité et un appareil gouvernemental qui, bien sûr, n'est pas sans failles. Le système pénitentiaire, sous-financé depuis des décennies, a des tâches et des responsabilités très difficiles, mais ne dispose pas des fonctions, des rôles et des disciplines nécessaires. Du côté flamand, par exemple, il y a deux personnes du Département de la protection sociale qui réalisent un certain nombre d'entretiens de déradicalisation – en plus du travail effectué par un certain nombre d'imams et du service psychosocial – pour s'occuper réellement de l'évaluation des risques. Il y a très peu de coopération étroite entre ces différents acteurs, ce qui constitue en soi un problème. Les gens que je connais s'efforcent de faire de leur mieux au sein des structures qui existent pour l'octroi des congés pénitentiaires et pour le contrôle et la charge de travail. Cela nécessiterait cependant nettement mieux. Nous devons être prudents avec les mesures du type « plus personne ne sortira de prison et il ne doit plus y avoir de congés pénitentiaires » qui peuvent sembler en adéquation avec les desiderata de la population, mais qui peuvent à leur tour influencer et renforcer la radicalisation. Prenons l'exemple d'un prisonnier qui est à la veille de sa sortie de prison. Tout va bien pour lui et il n'est pas lié à des crimes terroristes, mais à un moment donné l'autorisation est annulée parce que quelqu'un d'autre a commis une attaque. C'est très frustrant pour lui. Lui faire subir une mesure pour des faits dont il n'est en rien responsable peut le pousser à se comporter de manière antisociale. Il est donc nécessaire d'être très prudent lors de la mise en œuvre de telles mesures. Je pense que ce qui est vraiment important – et cette analyse est, en fait, bien connue – c'est de voir si ce processus de dépistage, de désengagement, de déradicalisation et de rapport permettra de mieux identifier les investissements nécessaires. Toutefois, c'est quelque chose qui ne concerne pas que le ministre de la Justice. Ici, nous avons besoin d'un accord gouvernemental avec un droit pénal sain, dans lequel on dispose d'un circuit bien ordonné d'application, et cela exige un certain nombre d'investissements. Nous avons un arriéré historique à traiter. De nouvelles prisons sont en cours de construction<sup>15</sup>, les détenus sont transférés des prisons vers des établissements spécialisés. Il y a beaucoup de choses qui fonctionnent maintenant, mais cet investissement n'est probablement pas suffisant. C'est la différence avec, par exemple, les pays scandinaves, où l'on constate que les investissements sont nettement plus élevés et auront un impact sur la baisse des taux de récidive, avec, à long terme, une baisse des coûts liés à la criminalité. En ce qui nous concerne, ces investissements sont moins élevés, nous avons des taux de récidive plus élevés et nous avons un coût infiniment plus élevé pour lutter contre ces tendances

---

<sup>15</sup> Dans le cadre du « Masterplan », voir : <https://www.regiedesbatiments.be/fr/projects/detention-et-internement-dans-des-conditions-humaines>, consulté le 30 juin 2018.



criminelles. Pour moi, cette regrettable affaire liégeoise est le fait d'un criminel « banal ». Ce qu'il a commis relève d'un comportement criminel antisocial, mais il se retrouve soudainement placé dans un autre cadre, islamo-religieux. Il ne correspond pas au radicalisé « classique ». Pour faire face, le gouvernement belge doit prendre la décision d'investir davantage, et à long terme, et de développer des projets axés sur la réhabilitation.

**F. C. :** Hier, *La Dernière Heure*<sup>16</sup> titrait : « La ville de Liège honore ses héros. » Le public européen (belge) est-il habitué au concept du « héros » ?

**C. B. :** Oui et non. Je pense que de toute façon l'accent est trop mis sur les criminels et que nous accordons beaucoup trop d'attention dans les médias à des questions telles que « Qui est l'auteur ? » « Quel est son modus operandi ? » « Quels sont ses motifs ? » Cela doit être fait, il ne faut bien sûr pas censurer. Mais il faut équilibrer ces faits avec, par exemple, un comportement social positif qui résulte également du terrorisme. J'entends par là les héros, les premiers intervenants, les ambulanciers, les policiers, les services de sécurité, les gens qui tentent de sauver les autres à partir de leur expérience médicale professionnelle, etc. Nous en entendons, hélas, beaucoup trop peu parler. Malheureusement, le terrorisme nous montre un côté extrêmement négatif que l'humanité peut prendre, et cela fascine. Cependant, il révèle aussi que les gens peuvent adopter des comportements très altruistes et très positifs. Le mois dernier, j'ai assisté à une conférence sur le thème des héros, en présence de Philip Zimbardo, qui y est intervenu au sujet de son expérience de Stanford<sup>17</sup>. J'ai trouvé fascinant, en tant qu'Européen, de découvrir qu'aux États-Unis, l'interprétation de ce qu'ils appellent un « héros » est fondamentalement différente de celle que nous, Européens, envisageons. Tous ceux qui sont dans l'armée, là-bas, sont déjà considérés comme des héros. Nous n'avons pas cette image. Nous aurons certaines différences très locales, mais je crois que nous avons besoin d'une attention et d'une réflexion beaucoup plus grandes autour de la question : « Qu'est-ce qui a incité, qui a déterminé cette personne à agir et que pouvons-nous en tirer comme leçons ? » Je pense que c'est la voie à suivre, mais cela ne veut pas dire que nous devons viser un statut héroïque naïf.

**F. C. :** Les jeunes peuvent-ils, en fin de compte, être mis en garde contre la radicalisation ou le processus qui y conduit, voire en être protégés ?

**C. B. :** Oui, le réseau *DeRadex*<sup>18</sup> met l'accent sur une démarche multi-institutionnelle prenant en compte que l'approche de la radicalisation et de la polarisation dans la société doit être basée sur un très grand nombre d'acteurs liés les uns aux autres. Il faut une bonne répartition des gens dans les bons réseaux et s'assurer de leurs compétences. Leur sens de la réflexion critique et de l'éducation aux médias sera-t-il aiguisé ? Sont-ils conscients de l'écho qu'Internet peut offrir ? Il s'agit en fait de mettre en valeur ce qui

---

<sup>16</sup> <https://www.dhnet.be/regions/liege/attentat-de-liege-la-ville-honore-ses-heros-5b27aced5532a29688886c42>, consulté le 29 juin 2018.

<sup>17</sup> L'expérience de la prison de Stanford est une expérience sociopsychologique de haut niveau menée dans les caves de l'Université de Stanford en 1971. Elle a été mise en place par Philip Zimbardo et a été interprétée par lui comme une preuve de « situationnisme » (« la situation extérieure détermine le comportement personnel »).

<sup>18</sup> Voir ci-dessous.

existe en termes d'éducation et de prévention dans l'éducation et le travail social. Mais il s'agit aussi de la police ou des services de sécurité qui doivent chercher certaines formes de discours haineux très dangereux en ligne et l'endiguer. Nous devons coordonner les dynamiques de l'offre et de la demande, les uns avec les autres. Pour y parvenir, nous devons communiquer entre les différents partenaires, discuter et coordonner afin de limiter les facteurs d'influence. L'approche multi-institutionnelle est cruciale à cet égard, car vous disposez d'un cadre dans lequel vous pouvez travailler, un cadre juridique qui détermine quelles informations vous pouvez ou ne pouvez pas transmettre, parce que cela diffère selon le rôle que vous jouez et que vous établissez principalement des réseaux de confiance. C'est, par exemple, le succès du modèle Argus, où sont réunis différents partenaires aux fonctions et rôles diversifiés : police, services de sécurité, éducation, etc., avec des tâches très différentes dans le traitement du processus, mais où des réseaux de confiance sont créés. Les différents acteurs ne vont pas mettre leurs informations sur la table naïvement ; la police les traite différemment qu'un thérapeute, mais ils vont se contacter lorsque quelqu'un montre des signes de radicalisation. Il est important de disposer de bonnes informations pour que chacun puisse accomplir correctement sa tâche. Ainsi, la police peut recevoir un rapport sur un suspect et se demander si celui-ci doit faire l'objet d'une intervention ou s'il est préférable de transmettre le rapport à un partenaire social, qui pourrait alors mener une enquête sociale. Ce modèle, très bien développé dans les pays scandinaves, n'a pas été créé à l'origine pour la radicalisation, mais pour d'autres problèmes tels que la délinquance, etc. Le modèle est en cours de développement au sein de l'Union européenne. Ils ont mis le problème de la radicalisation sur la « table des partenaires » et ont commencé par constater qu'il serait préférable d'aborder ce problème complexe sur la base d'une approche multi-institutionnelle. C'est important, à mon sens, que dans notre pays aux structures compliquées, avec ses nombreuses couches institutionnelles, nous nous concentrons avant tout sur la création de réseaux de confiance, chacun à son propre niveau, avec ses propres talents et compétences, afin de pouvoir prendre les bonnes mesures.

### *Bref état des lieux du système carcéral belge*

La Belgique compte actuellement 35 prisons<sup>19</sup>, dont 17 en Flandre, 16 en Wallonie et 2 à Bruxelles. Elles sont gérées par la Direction générale des prisons. On parle parfois de « maisons d'arrêt » et de « maisons de peine ». Théoriquement, les maisons d'arrêt sont les prisons pour les personnes qui n'ont pas encore été condamnées et qui sont en détention préventive. Les maisons de peine sont les prisons pour les personnes qui ont été condamnées. Dans la pratique, cependant, la plupart des prisons comptent à la fois des condamnés et des personnes en détention préventive, en raison de la surpopulation carcérale.

Les prisons fermées sont les mieux connues, ce sont celles que nous pourrions désigner sous le nom de « prisons classiques », avec tous les équipements de surveillance et de sécurité nécessaires, tels que mur d'enceinte, barreaux, caméras, détection de sécurité,

---

<sup>19</sup> [https://justice.belgium.be/fr/themes\\_et\\_dossiers/prisons/prisons\\_belges](https://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges), consulté le 29 juin 2018.

etc. Les détenus y passent la plupart de leur temps en cellule. Dans les prisons semi-ouvertes, les prisonniers peuvent travailler pendant la journée dans des ateliers ou à l'extérieur de la prison. Ils sont obligés de passer la nuit dans leur cellule. Dans les prisons ouvertes, les mesures de sécurité sont moins strictes. Les détenus qui y séjournent acceptent volontairement un régime d'éducation avec un minimum de mesures coercitives. Pour des peines plus courtes, la Belgique permet aussi à certains prisonniers de rester chez eux avec un système de surveillance électronique.

En 2016, on comptait un peu plus de 10 000 détenus dans les différentes prisons du pays, dont 96 % d'hommes. Environ 58 % d'entre eux ont été condamnés, 33 % sont des prévenus (détenus dans l'attente d'une décision judiciaire définitive), 7 % des internés (détenus en raison de leur état mental), les autres sont des étrangers à la disposition de l'Office des étrangers, des mineurs non dessaisis, ou encore des vagabonds. De nombreuses prisons en Belgique sont surpeuplées, mais le taux moyen de surpopulation est cependant passé de 23,6 % en 2012 à 9,6 en 2016<sup>20</sup>. Afin de résoudre ce problème de surpopulation – mais aussi d'infrastructures dépassées –, un certain nombre de prisons sont en cours de rénovation ou de construction. Pour faire face à la surpopulation à court terme, la Direction générale des établissements pénitentiaires avait loué 650 places de détention dans le pénitencier de Tilburg, dans la province néerlandaise du Brabant septentrional, depuis 2010<sup>21</sup>. En 2016, cependant, les derniers prisonniers belges ont quitté la prison de Tilburg. Dans les prisons belges, une grande partie des détenus ne sont pas de nationalité belge, soit environ 44 %<sup>22</sup>. Au total, des ressortissants de plus de 130 pays ont été détenus en 2016. En outre, une partie conséquente (plus de 10 %) des détenus ne sont pas inscrits au registre de la population, c'est-à-dire illégaux. Notons également que des accords bilatéraux existent entre la Belgique et d'autres pays pour le renvoi de prisonniers dans leur pays. Mais ces renvois concernent en général des cas de criminalité graves et sont dans les faits assez limités.

Depuis août 2018, les chiffres officiels indiquent cependant que le chiffre global des détenus est passé sous la barre des 10 000 en totalisant 9 984 internés<sup>23</sup> dans l'ensemble des prisons du Royaume.

### *La prévention et la déradicalisation dans le système carcéral belge*

La radicalisation est un phénomène sur lequel existe encore relativement peu de littérature. Dans de nombreuses villes et municipalités, nous avons vu se développer une approche préventive depuis le début de la guerre civile syrienne en 2011. Selon l'Organe de coordination pour l'analyse de la menace (OCAM), créé en 2006, pas moins de 422 ressortissants belges<sup>24</sup> ont rejoint la Syrie afin de renforcer les rangs de Daech. La mise en place d'une LIVC (*Local Integrated Safety Cell*) ou d'une LTF (*Local Task Force*)

<sup>20</sup> [https://justice.belgium.be/sites/default/files/bat\\_ra\\_2016\\_fr\\_light.pdf](https://justice.belgium.be/sites/default/files/bat_ra_2016_fr_light.pdf), consulté le 30 juin 2018.

<sup>21</sup> [https://justice.belgium.be/sites/default/files/bat\\_ra\\_2016\\_fr\\_light.pdf](https://justice.belgium.be/sites/default/files/bat_ra_2016_fr_light.pdf), consulté le 30 juin 2018.

<sup>22</sup> Chiffres de 2010, voir : [https://www.levif.be/actualite/belgique/quatre-detenus-sur-dix-sont-etrangers/article-normal-145467.html?cookie\\_check=1558010860](https://www.levif.be/actualite/belgique/quatre-detenus-sur-dix-sont-etrangers/article-normal-145467.html?cookie_check=1558010860), consulté le 28 juin 2018.

<sup>23</sup> <https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2018/08/19/analyse-dirk-leestmans/>, article en néerlandais consulté le 19 août 2018.

<sup>24</sup> <https://www.vrt.be/vrtnws/fr/2019/02/18/qui-sont-les-combattants-belges-de-daesh-detenus-en-syrie/>, consulté le 18 février 2019.

garantit l'approche préventive dans les différentes villes et communes<sup>25</sup>. S'attaquer à la radicalisation n'est pas chose facile. Quand on remarque qu'une personne se radicalise, elle est déjà à un stade avancé et on ne peut logiquement adopter qu'une approche répressive. Le problème de la radicalisation doit être abordé de manière intégrée, comme le mentionne Christophe Busch dans l'interview ci-dessus.

Ce volet préventif a pour ambition d'agir en amont des mesures répressives et de s'assurer que moins de personnes se radicalisent. Il passe par une politique municipale large et inclusive afin que l'ensemble des personnes vivant sur un territoire se sentent les bienvenues. La prévention de la polarisation et le renforcement des liens sociaux sont très importants à cet égard. La promotion de la diversité, le renforcement de la citoyenneté et l'initiative en faveur de la participation en sont des exemples. Pour que cette politique préventive fonctionne, il est également important qu'il y ait au sein de la ville ou de la municipalité des personnes qui peuvent identifier l'ensemble des partenaires locaux. Ces partenaires locaux sont très importants, sans doute davantage dans les quartiers fragilisés. Ils peuvent avoir, par leurs actions préventives, une influence majeure sur les jeunes susceptibles de se radicaliser. Cela peut se faire par l'intermédiaire de partenaires locaux tels que : établissements scolaires, institutions religieuses, structures sportives, associatives, etc. Cette approche se fait en consultation avec les différents partenaires locaux et les intervenants. Cela peut se faire en concertation avec une CSIL (Cellule de sécurité intégrale locale), une plate-forme où des professionnels de services de prévention sociale, de l'administration et d'acteurs sociaux organisent, au niveau local, des concertations de cas sur la radicalisation. L'organisation d'une CSIL relève de la compétence du bourgmestre. La communication et le secret professionnel sont des questions importantes dans cette approche axée sur la personne. Cette approche peut également être subdivisée en mesures sociales, mesures administratives et mesures judiciaires. Si certaines personnes, comme celles qui sont parties se battre en Syrie, veulent revenir dans notre pays, elles peuvent être suspectées de le vouloir pour de multiples raisons : commettre une attaque, recruter d'autres personnes, chercher de l'aide médicale, se ranger, etc. Elles feront d'abord et avant tout l'objet d'une enquête criminelle. Si la personne n'est pas poursuivie pénalement, on entre dans un processus de réinsertion sociale.

Peu après l'attentat déjoué le 15 janvier 2015 à Verviers et les attentats du 22 mars 2016 à Zaventem et Bruxelles, une section *DeRadex*<sup>26</sup> a été mise en place dans les prisons d'Ittre et de Hasselt. Ces deux départements de déradicalisation ont été créés pour veiller à ce que les détenus ne s'« infectent » mutuellement avec des idées radicales. Chacune de ces sections *DeRadex* a une capacité de 20 places, entièrement séparées du reste de la prison. Le département est considéré comme un « dernier recours » où les détenus se retrouvent après une analyse approfondie. Dans ces prisons, les services psychosociaux et les directeurs ont reçu une formation spécifique, afin d'accompagner ces détenus. Le système pénitentiaire analyse quels détenus doivent être transférés vers ces services spécialisés et fournit également des experts en déradicalisation.

À côté des cas les plus aigus qui nécessitent une mise à l'écart, orientés vers les sections *DeRadex*, parce qu'il existe un risque sérieux de « contamination », les détenus peuvent

<sup>25</sup> [http://besafe.jdbi.eu/sites/besafe.localhost/files/u3051/planr\\_en.pdf](http://besafe.jdbi.eu/sites/besafe.localhost/files/u3051/planr_en.pdf), consulté le 30 juin 2018.

<sup>26</sup> [https://www.cesp-ctrg.be/sites/default/files/dauwe\\_fr.pdf](https://www.cesp-ctrg.be/sites/default/files/dauwe_fr.pdf), consulté le 27 juin 2018.

être transférés dans l'une des cinq installations satellites : Gand, Bruges, Saint-Gilles, Andenne et Lantin. Les équipes satellites et les services spéciaux disposent d'un personnel formé pour l'accueil des détenus. Les itinéraires de détention sont adaptés : suivi individuel, possibilités d'emploi dans les prisons, activités socioculturelles, sports et loisirs. « Dans le même temps, les garanties nécessaires sont intégrées pour prévenir ou limiter autant que possible l'impact négatif de ce groupe sur les autres détenus, ainsi que les autres effets indésirables de ces services. »<sup>27</sup>

Cette thématique complexe a suscité de nombreux débats à la Chambre<sup>28</sup>. Selon les chiffres officiels, 447 détenus dans nos prisons sont radicalisés ou sont menacés de radicalisation. 237 d'entre eux sont étiquetés « T » (terroristes ou présentant des liens évidents avec le terrorisme) et sont contrôlés au maximum. Des mesures sont prises pour tenter de les « déradicaliser ». Toutefois, cela ne se fait que sur une base volontaire. Sur les 237 détenus, condamnés, accusés et internés qui font l'objet d'un suivi dans le contexte de l'extrémisme et du terrorisme, il y a 229 hommes et 8 femmes. Chacun de ces détenus est classé dans l'une des quatre catégories suivantes : les terroristes, les personnes assimilées ayant un lien manifeste avec le terrorisme, les combattants terroristes étrangers figurant sur la liste de l'OCAM et enfin les détenus qui montrent des signes de radicalisation. Outre ces détenus, le Service de sécurité de l'État a identifié environ 210 autres détenus sur lesquels on a des informations sur une éventuelle radicalisation, mais qui peuvent faire l'objet d'un suivi plus souple. Les extrémistes, recruteurs et prédicateurs de haine les plus dangereux sont séparés des autres détenus et restent dans les départements spéciaux du *DeRadex* à Ittre (14 détenus) et à Hasselt (8 détenus).

Ces approches du phénomène du radicalisme et de l'extrémisme nécessitent un travail complémentaire entre les services du système pénitentiaire et ceux des Communautés. Une première phase, qui relève spécifiquement de la responsabilité de la direction générale des prisons (DG PEV), concerne la détection, le dépistage et l'analyse des risques de radicalisation et d'extrémisme de la part des détenus. Sur base de méthodologies génériques et spécifiques, l'aspect radical et extrémiste du détenu est défini de manière à ce que le détenu concerné puisse ensuite être guidé vers la forme d'assistance et de service la plus appropriée. Ce soutien relève donc en Belgique principalement de la compétence des Communautés. La DG PEV a un rôle de facilitateur pour permettre aux Communautés de développer leurs activités dans les différentes institutions. Ce rôle de facilitateur se reflète également dans les installations du régime dans lesquelles sont placés les détenus concernés, comme, par exemple, les départements *DeRadex*. Ce n'est que lorsque le dépistage susmentionné montre que le conseil régulier n'est pas suffisant que l'accent est mis sur un conseil à caractère plus spécifique. Mais même dans ce cas, il est important de souligner qu'il n'existe pas de programmes de déradicalisation prêts à l'emploi, mais qu'il s'agit toujours de variantes du conseil psychosocial qui se concentrent également sur des radicalismes d'inspirations autres que l'islamisme (extrême droite, extrême gauche, etc.).

---

<sup>27</sup> <https://www.koengeens.be/fr/policy/3-strijd-tegen-radicalisering-in-de-gevangnissen>, consulté le 27 juin 2018.

<sup>28</sup> <http://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=qrva&language=fr&cfm=qrvaXml.cfm?legislat=54&dossierID=54-b153-866-2561-2017201821752.xml>, consulté le 29 juin 2018.



La direction générale des établissements pénitentiaires (DG EPI) a donc identifié 237 détenus qui sont liés au terrorisme, ou qui sont radicalisés et qui font l'objet d'un suivi au sein de la prison et après leur libération. La Sûreté de l'État (VSSE) a également identifié approximativement le même nombre de détenus qui présentent un risque accru de radicalisation. Dans la pratique, il s'agit souvent de rapports (provenant de sources diverses) qui mettent en évidence des risques possibles de radicalisation : transformation physique, engagement religieux intense, contacts avec d'autres détenus, conversions soudaines de profils criminels (tels que celui de Herman), polarisation vis-à-vis du personnel pénitentiaire (par exemple envers les femmes), autres signes d'extrémisme (littérature salafiste<sup>29</sup> présente dans les cellules), etc. Le salafisme a connu un essor en Occident qu'il ne faut pas prendre à la légère. L'ancien chef de la sécurité de l'État belge, Alain Winants, a déclaré en 2012 que « le salafisme est la plus grande menace pour la démocratie belge. » Il a spécifiquement fait référence aux actions des membres de *Sharia4Belgium*<sup>30</sup> qui ont perturbé l'ordre public et ouvertement intimidé les dissidents. Dans son livre *Salafisme contre démocratie*<sup>31</sup> (*Salafisme tegen democratie*), le philosophe politique Dirk Verhofstadt affirme que les organisations salafistes représentent un tel danger pour la démocratie qu'elles devraient être interdites. Il plaide également pour la rupture des relations diplomatiques avec l'Arabie saoudite. Il y a une imbrication de plus en plus importante des environnements criminels et extrémistes. Un nombre croissant de cas dans lesquels des personnes détenues pour des infractions purement criminelles étaient connues auparavant de la police et des services de sécurité pour des raisons de radicalisation et de terrorisme. La VSSE suit également ces détenus pendant leur détention, en coopération avec la DG EPI. Il convient également de noter que ces liens se manifestent également pendant la détention et qu'un élément de radicalisme ou d'extrémisme apparaît dans les « autres comportements criminels ». Dans le département de *DeRadex* sont placés les détenus qui influencent les autres (recruteurs, prédicateurs de haine, etc.). L'isolement (confinement) peut être utile dans ces cas, afin d'éviter que quelques individus puissent en influencer d'autres. Le simple fait d'être emprisonné pour des actes de terrorisme d'inspiration idéologique n'implique pas nécessairement l'isolement. Un certain nombre d'entre eux ont des comportements très solitaires, sans beaucoup d'interactions avec leurs codétenus. L'objectif global est de normaliser la détention des personnes radicalisées qui ne présentent aucun comportement d'influence. C'est pourquoi ils sont dispersés le plus possible dans les différentes prisons, sans que cela ait de rapport avec les problèmes de surpopulation. Hormis les exemples cités plus haut, il n'y a actuellement pas d'aile séparée dans les prisons pour les détenus radicalisés. Il s'agit d'un nombre limité de détenus, leurs faits et gestes peuvent être suffisamment observés et analysés. Cette approche découle d'une volonté de les normaliser, afin d'éviter une stigmatisation ou une marginalisation qui découlerait du placement dans des ailes spéciales.

---

<sup>29</sup> Le salafisme est un mouvement religieux de l'islam sunnite qui prône la « rééducation morale » de la communauté musulmane à travers un retour aux pratiques en vigueur dans la communauté musulmane à l'époque du prophète Mahomet (570 – 632) et de ses premiers disciples.

<sup>30</sup> [https://www.lemonde.fr/europe/article/2013/05/11/sharia4belgium-le-groupe-terroriste-a-l-origine-de-l-envoi-de-combattants-belges-en-syrie\\_3173035\\_3214.html](https://www.lemonde.fr/europe/article/2013/05/11/sharia4belgium-le-groupe-terroriste-a-l-origine-de-l-envoi-de-combattants-belges-en-syrie_3173035_3214.html), consulté le 29 juin 2018.

<sup>31</sup> Dirk Verhofstadt, *Salafisme tegen democratie*, Anvers, Houtekiet, 2016, 144 p.

## Enquête sur le terrain

Sur papier, les mises en place de différentes solutions pour endiguer le radicalisme dans notre pays semblent multiples et concrètes. Mais, qu'en est-il sur le terrain ? À ce jour, seul le journaliste flamand Dirk Leestmans s'est rendu dans la prison d'Hasselt pour faire une enquête sur le sujet. Il en a tiré un documentaire<sup>32</sup> diffusé sur la chaîne *Canvas* dans l'émission *Terzake*. Dirk Leestmans est spécialisé dans le journalisme judiciaire et connaît le milieu des pénitenciers pour avoir réalisé plusieurs articles sur le sujet, et ce, depuis plusieurs années. Leestmans eut la permission de tourner à l'intérieur de la section 10 (le couloir *DeRadex*) de la prison de Hasselt où se trouvaient alors sept détenus, dans un établissement qui en compte 540 au total. Il s'agissait de détenus purgeant des peines allant de cinq à quinze années de prison. Dans un premier temps, trois gardiens étaient en permanence de service, nombre qui a été réduit à deux gardiens depuis. Les gardiens ont bénéficié d'une formation spéciale, qui leur permet (en théorie) de mieux déceler et estimer les signes de radicalisation. Les détenus, qui rappelons le, sont dans la section 10 parce qu'ils sont jugés radicalisés et présentant un risque de radicaliser les autres<sup>33</sup>, reçoivent régulièrement la visite d'un imam, qui joue un rôle important dans le programme de désengagement. Les gardiens doivent remplir des fiches d'information deux fois par jour. Sur celles-ci, ils doivent relever une série d'informations : quelles interactions, les détenus ont-ils entre eux ? Quelles interactions ont-ils avec le personnel du pénitencier ? Les détenus sont-ils de mauvaise humeur ? Si oui, pendant combien de temps ? Rangent-ils leur cellule ? Comment se passe la promenade quotidienne ? À cela s'ajoute un contrôle de chaque cellule deux fois par jour afin de mettre la main sur des objets prohibés. Durant son enquête sur place, Dirk Leestmans a remarqué une énorme pression entre les détenus. Le groupe, malgré l'isolation dans les cellules, écrase la personnalité individuelle et de ce fait, aucun des détenus de la section 10 n'a voulu témoigner face caméra. Ceux qui hésitaient ont été rappelés à l'ordre par leurs codétenus. Le danger se trouve également dans l'image très négative que les détenus ont d'eux-mêmes. Le journaliste a cependant interviewé d'autres détenus (non *DeRadex*) de la prison d'Hasselt, afin de savoir ce qu'ils pensaient de « ceux de la section 10 ». Il apparaît qu'ils n'ont pas d'estime particulière envers les détenus *DeRadex*, pire ils les accusent de « pourrir l'atmosphère » dans la prison. De prime abord, il y a de nombreuses ressemblances entre les prisonniers « classiques » et les prisonniers étiquetés « T », il y a toutefois une grande différence qui les distingue les uns des autres : les détenus « classiques » réalisent que ce qu'ils ont fait était condamnable, les détenus « T » ne sont pas dans cet état d'esprit. Selon eux, ce qu'ils ont fait ou font est juste et ils ont, dans leur optique, le devoir de le faire.

Le reportage n'évite pas les bémols de la « solution *DeRadex* », mettant en évidence que des prisons déjà fort peuplées mettent à disposition des couloirs entiers pour une poignée de détenus, chose qui ne manque pas de susciter l'indignation des autres détenus et des gardiens. Ces mêmes détenus et gardiens expriment, après trois ans de

---

<sup>32</sup> Dirk Leestmans, *De DeRadex in de gevangenis van Hasselt*, diffusé le 1<sup>er</sup> mai 2019 sur Canvas.

<sup>33</sup> D'autres détenus « radicalisés » sont présents dans la prison, mais jugés « sans risque de radicaliser autrui », ils sont dans les parties « normales » de l'établissement.

*DeRadex*, leurs doutes sur l'efficacité réelle du programme qui selon eux n'évolue pas. L'ennui omniprésent dans la section 10 semble menacer aussi bien les détenus que leurs gardiens. Un problème supplémentaire qui se pose fréquemment est celui de la langue, les gardiens étant bien souvent incapables de comprendre ce que disent les personnes qu'ils sont censés tenir à l'œil. Avec les 130 à 140 nationalités différentes qui se trouvent dans nos prisons, ce problème linguistique est loin d'être résolu. Dans un débat entre le réalisateur et le directeur général des établissements pénitentiaires, Rudy Van De Voorde, ce dernier avoue que les chercheurs sont dans une phase de *trial and error* (d'essai et d'erreur, de tâtonnement donc).

## Conclusion

Les résultats véritables de *DeRadex* ne seront pas connus avant quelques années, c'est-à-dire quand les détenus ayant les peines les plus légères seront remis en liberté. Toutefois, il y a peu d'espoir que les « radicaux » changent fondamentalement d'opinion derrière les barreaux. À sa sortie en 2003, Pierre Carette<sup>34</sup>, le leader historique des *Cellules communistes combattantes* n'avait pas changé d'opinions, mais fort heureusement il n'a pas jugé bon de recommencer à commettre des attentats. Il est un exemple concret du *désengagement* que souligne Christophe Busch dans son interview, un radical qui ne passe plus à l'acte. En ce sens, la société a gagné au change. D'un autre côté, le danger de radicalisation dans les prisons est encore existant, mais semble retomber quelque peu. La peur – ou la pression sociale – que les détenus font peser les uns sur les autres freine fortement les tentatives de désengagement des radicalisés. Avec son documentaire, Dirk Leestmans avoue avoir un peu terni l'image des prisons *DeRadex* : le « mythe » de la déradicalisation en a pris un coup et le téléspectateur peut, selon lui, à juste titre avoir une réaction dans le sens d'un « ce n'est que ça ? »

L'un des défis auxquels nos sociétés sont confrontées est celui des radicaux potentiels qui vivent hors du système carcéral, ceux qui de fil en aiguille se radicalisent parallèlement à la polarisation des discours. Cette polarisation peut être la conséquence de déclarations malheureuses, involontaires ou même d'un incident, mais elle peut aussi être délibérément provoquée pour créer de la tension et de la peur, et donc pour mobiliser davantage de soutien au sein d'un groupe donné. Lorsque les gens se sentent menacés, ils ont tendance à se réfugier dans une position de repli. En exacerbant une polarisation, les leaders politiques radicaux espèrent obtenir plus de visibilité et de soutien, aux dépens des modérés. Les rapports négatifs et les rumeurs ont un effet plus puissant que les rapports positifs. Les régimes non démocratiques se servent de la polarisation sociale pour créer des boucs émissaires. Ils se dérobent aux critiques en stigmatisant l'une ou l'autre minorité. Ces minorités n'ont même pas besoin d'être fustigées explicitement pour des questions économiques. Les présenter comme nuisibles ou comme une menace peut suffire à détourner l'attention. Cette stratégie de polarisation est plus efficace si le terrain est déjà fertile : contradictions (économiques) historiques, frustration nationale, situation économique globalement mauvaise, etc. Un parti peut encourager une polarisation hors des frontières de son pays pour des raisons intérieures, comme l'Allemagne nazie en 1938 a encouragé la polarisation entre Allemands et Tchèques dans les Sudètes.

La polarisation sociale met en péril l'équilibre de nos sociétés. Elle suscite une escalade dans le durcissement des discours. Cette escalade profite davantage aux dirigeants les plus radicaux, tandis que les modérés perdent leur soutien. Elle accentue un climat de méfiance mutuelle, consolidée par toute action ou déclaration venant des groupes ciblés. Si une population est dénigrée, stigmatisée, cela crée une atmosphère de méfiance, un terrain fertile à la violence. Un incident peut suffire à mettre le feu aux poudres et déclencher une action violente. Les préjugés à l'égard de ce groupe de population sont ensuite confirmés par des actes violents, même si la majorité de ce groupe rejette l'usage de la violence. Ces actes conduisent alors à une contre-réaction qui bénéficie aux

---

<sup>34</sup> <https://www.lalibre.be/actu/belgique/pierre-carette-libre-et-militant-51b87d15e4b0de6db9a85def>, consulté le 27 juin 2018.

dirigeants les plus radicaux, et ainsi de suite, dans une surenchère funeste. Les garde-fous tombent peu à peu, libérant l'intolérance, la haine, sinon la violence. Nombre de pages sombres de l'histoire ont été écrites sur fond de ce genre de processus : ghettoïsation, nettoyage ethnique, émigration forcée, etc. Il faut parfois des décennies pour se remettre de tels traumatismes.

Le processus de radicalisation est un champ de recherche encore largement ouvert. Pour appréhender sa nature, il est nécessaire de faire appel à des compétences très diverses, à des professionnels qui n'ont pas forcément l'habitude de collaborer : criminologues, sociologues, psychologues, policiers, magistrats, assistants sociaux, etc.

Christophe Busch a soulevé les zones d'ombre et les hiatus qui peuvent exister entre radicalité et criminalité. On se souvient de la guerre sans merci sur la nature du jihadisme qui a opposé Olivier Roy et Gilles Kepel, deux spécialistes de l'islamisme, et dont la presse française a fait largement écho à l'époque des attentats de Paris. La formule d'Olivier Roy : « Il ne s'agit pas de la radicalisation de l'islam, mais de l'islamisation de la radicalité » avait suscité un débat d'une grande virulence. Pour résumer grossièrement, la question était : les attentats dont nous sommes victimes trouvent-ils leur source dans la religion ou sont-ils l'expression d'une révolte sociale et générationnelle ?

On se souvient aussi de la carte blanche de Pierre Torres, ex-otage en Syrie, qui dressait le portrait de son geôlier Mhedi Nemmouche : « C'est un sale type, narcissique et paumé, prêt à tout pour avoir son heure de gloire. Ses raisons d'aller en Syrie se rapprochaient probablement plus de celles qui, à un certain degré, mènent des adolescents américains à abattre toute leur classe ou certains de nos contemporains à participer à une émission de télé-réalité, qu'à une quelconque lecture du Coran. Ce qu'il incarne, c'est une forme particulièrement triviale de nihilisme. Il est, à cet égard, un pur produit occidental, labellisé et manufacturé par tout ce que la France peut faire subir à ses pauvres comme petites humiliations, stigmatisations et injustices. »<sup>35</sup> L'objet central du texte de Pierre Torres n'était cependant pas de faire état de la personnalité de Nemmouche, mais bien du discours et des mesures antiterroristes, selon lui dangereusement liberticides.

Ces polémiques ne sont pas closes, mais les éléments de réflexion que Christophe Busch nous offre permettent sans doute de les appréhender sur un mode plus apaisé.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.*

*À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.*

*Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.*

<sup>35</sup> [https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/09/17/pierre-torres-j-ai-commis-l-erreur-de-collaborer-avec-les-services-de-l-antiterrorisme-francais\\_4488696\\_3232.html](https://www.lemonde.fr/idees/article/2014/09/17/pierre-torres-j-ai-commis-l-erreur-de-collaborer-avec-les-services-de-l-antiterrorisme-francais_4488696_3232.html), consulté le 2 juillet 2018.